



A tous les habitants de Haute-Rivoire

JUIN 2018

INFORMATION MUNICIPALE - N° 31 / 2018

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

La bibliothèque prend ses horaires d'été à partir du 9 juillet et jusqu'au 31 août :
Heures d'ouverture : lundi de 16h à 18h30 - jeudi de 15h à 18h - samedi de 9h à 12h
Pendant les vacances la durée des prêts peut être prolongée.

La bibliothèque sera fermée du 1er au 19 août

N'hésitez pas à venir à la biblio faire le plein de lectures parmi les romans, les BD, les documentaires, les revues, pour petits et grands, il y en a pour tous les goûts !
En ce moment large choix de livres en gros caractères pour les personnes qui fatiguent vite des yeux.
Des liseuses sont aussi à votre disposition.

VOGUE 2018

Elle aura lieu les **21 – 22 et 23 Juillet**. Durant ces trois jours, des bals gratuits seront organisés et vous pourrez aussi profiter des attractions et du feu d'artifice le Dimanche soir.

Les jeunes espèrent aussi vous retrouver nombreux au concours de pétanque le **Samedi à 14 H.**, aux jeux inter-villages le **Dimanche à 14 H.** ainsi qu'aux « couennes » le **Lundi à partir de 19 H.** avec son bal musette.

Selon la tradition, cette manifestation sera précédée de la semaine des brioches durant laquelle les conscrits vous les proposeront pour financer la vogue. Merci de leur réserver un bon accueil.

STATIONNEMENT PENDANT LA VOGUE : Il est conseillé aux habitants du village de se garer à Rampôt sur le parking de la Chapelle ou devant la garderie périscolaire ou bien encore sur le parking de la salle des sports, à partir du **Mercredi 18 Juillet au soir**. Pour votre sécurité et pour pouvoir circuler ne laissez pas vos véhicules dans le village. La place du Gousson et le parking de l'école ne seront pas disponibles.

ATTENTION ! Le feu d'artifice ne sera pas tiré sur le stade comme chaque année mais sur l'étang du Noyer. La circulation sera fermée de 22 H.15 à 23 H., prenez vos précautions.

AMÉNAGEMENT DU CITY STADE

Des **tables couvertes, des bancs, des agrès de fitness** ont été installés.

Nous comptons sur le civisme de chacun pour que le matériel mis à disposition soit conservé en bon état.

Merci de faire passer le message à vos « ados ».

Ce n'est que dans ces conditions que nous pourrions envisager de continuer d'agrémenter vos espaces de loisir.

FLEURISSEMENT

Nous essayons avec un budget restreint de rendre notre village accueillant.

Merci à l'équipe de bénévoles qui a assuré les plantations.

Nous comptons aussi sur votre bienveillance pour arroser les fleurs près de chez vous par temps très sec. Nous vous en remercions par avance.

GARDERIE PÉRISCOLAIRE

Pour les familles qui désirent inscrire leurs enfants à la **garderie périscolaire** pour l'année scolaire **2018/2019**, il faudra penser à vous rendre en mairie avant la rentrée des classes où vous trouverez une **fiche d'inscription** à remplir. Il faudra également fournir une **attestation de responsabilité civile** pour chaque enfant ainsi qu'une copie du carnet de vaccination.

Rappel du fonctionnement de la garderie : elle est ouverte aux enfants des deux écoles de **7 H.30 à 9 H. tous les matins** et de **16 H.30 à 18 H.30 tous les soirs** (sauf le mercredi).

Tarifs : 1,20 € pour les réguliers et 1,40 € pour les occasionnels par demi-heure, toute demi-heure entamée est due. La facturation est mensuelle en fonction des heures de présence des enfants et est à régler en mairie.

TRAVAUX RAMPOT

Les sociétés SOGEA et Lacassagne ont bien avancé et les travaux d'assainissement rue de Rampôt devraient être terminés pour la vogue.

La pose de deux collecteurs neufs (eaux usées et eaux pluviales) et le remplacement d'un tronçon de la conduite d'eau potable sont à ce jour terminés.

Il reste à réaliser quelques raccordements individuels et à faire des essais pour vérifier l'étanchéité des conduites et cette tranche de travaux sera alors terminée.

Un enduit provisoire (enrobé à froid) sera alors réalisé pour rendre cette rue à la circulation avant la vogue et jusqu'à début Septembre.

Ensuite commenceront les travaux d'enfouissement des réseaux secs (numéricable, téléphone, EDF et éclairage public). Ce chantier risque de durer plusieurs mois car différentes entreprises vont se succéder pour la réalisation des tranchées, la pose de chambre de tirage, de fourreaux et des lampadaires.

Pendant ces travaux, des automobilistes empruntent des chemins comme celui de la Charmatière ou de la Chapelle, merci à eux de rouler doucement sur ces chemins où l'on ne peut se croiser à deux véhicules et aussi afin de préserver les riverains.

CYCLO DES MONTS 2018 (ex CYCLO CANTON)

Le service des sports de la communauté de communes a organisé le Cyclo des Monts le samedi 16 et le dimanche 17 Juin.

Cette randonnée à vélo d'environ 80 km proposée aux enfants scolarisés du CE2 à la 6ième a traversé sur les 2 jours 15 communes de Chamousset en Lyonnais

Le samedi, le départ a eu lieu à La Chapelle sur Coise pour ensuite passer à Duerne, Aveize, Grézieu le Marché, Pomeys, St Symphorien sur Coise, Larajasse pour terminer à St Martin en Haut.

Le dimanche, le départ a été donné à Les Halles, pour traverser ensuite St Laurent de Chamousset, St Clément les Places, Montrottier, Longessaigne, Villechenève et arriver à Chambost Longessaigne.

Cette année 164 enfants le samedi, et 124 le dimanche ont participé à cette randonnée; parmi eux 9 le samedi et 13 le dimanche étaient des enfants de Haute Rivoire. Et parmi eux 7 enfants ont réalisé les deux journées.

Merci également aux parents qui ont encadré cette randonnée et roulé aux côtés des enfants.

Un grand bravo à tous ces cyclistes pour avoir représenté Haute Rivoire.



DÉLAIS EN MAIRIE

- Les associations qui organisent des manifestations avec débit de boissons doivent faire des déclarations en mairie au minimum 3 semaines avant la date de la manifestation.
- Les particuliers qui font des travaux, qui déménagent, ou pour toute autre raison qui encombrant la voie publique doivent demander 3 semaines à l'avance un arrêté municipal.
- Les associations ou les particuliers qui désirent louer du matériel communal doivent s'y prendre au minimum 3 semaines à l'avance.

LOCATION MATÉRIEL COMMUNAL

Deux structures en toile de **6 x 5 m** sont mises à disposition gratuitement aux associations de Haute-Rivoire pour leurs manifestations locales.

Pour les associations extérieures (exceptionnellement) et pour les particuliers, la participation est fixée à **50 € la structure**. Les dégâts sont à la charge de l'assurance de l'emprunteur. Des moyens de sécurité et d'ancrage seront consignés à chaque prêt et un état des lieux départ et retour sera organisé sous la responsabilité d'un élu volontaire.

ÉLAGAGE DES VÉGÉTAUX DÉPASSANT DES PROPRIÉTÉS PRIVÉES

Pour une meilleure visibilité et une plus grande sécurité, ayez le bon réflexe !

Qui doit élaguer et comment?

Tout propriétaire de terrain doit élaguer les végétaux qui dépassent sur le domaine public : arbres, branches, haies, buissons, feuillages, massifs.

Un geste utile et citoyen, une obligation légale

Élaguer, ce n'est pas tout enlever mais entretenir régulièrement ! Il convient de couper à l'aplomb de la voie publique, les végétaux qui franchissent la limite de la propriété privée.

Pourquoi élaguer?

- Pour assurer la sécurité des piétons
- Pour assurer une visibilité optimale aux conducteurs de tous véhicules
- Pour limiter l'amas des feuilles sur la voirie
- Pour respecter une obligation légale

MUTUELLE COMMUNALE

Une autre réunion d'information sera peut-être reprogrammée courant Octobre afin de répondre à toutes vos questions. Vous pourrez y assister **sans aucun engagement de votre part**.

En attendant vous pouvez vous rendre à **St Laurent de Chamousset** qui s'est aussi rallié au même organisme que nous et qui organise une réunion d'information **Mardi 17 Juillet à 18 H.30 au Restaurant d'enfants Michel LA BATIE**.

Vous pouvez aussi prendre rendez-vous pour les prochaines permanences qui auront lieu en Mairie à :

Saint Laurent de Chamousset **Vendredi 20 juillet entre 9 H. et 12 H.**

Haute Rivoire **Vendredi 20 juillet entre 14 H. et 17 H.**

Un seul numéro pour prendre rendez-vous (il ne reste que très peu de places pour ces permanences) ou pour des informations : **N° gratuit 05 64 10 00 48 du lundi au vendredi de 9h à 18h**

STATIONNEMENTS GENANTS ET DANGEREUX AUX ABORDS DES ECOLES

La cohabitation des piétons et des véhicules circulant ou stationnant aux « heures de pointes » de la vie scolaire créent l'effervescence aux abords des écoles.

Nombre de riverains se plaignent, à juste titre, de l'anarchie provoquée par la circulation ou le stationnement gênant voire illégal des véhicules et de l'insécurité que ceux-ci engendrent.

Beaucoup de parents ou d'accompagnateurs trop pressés prennent des libertés avec le code de la route ou en oublie les règles élémentaires quand il s'agit de déposer leurs enfants à l'école, ceci au détriment de la sécurité des piétons.

Des places de parking existent aux abords des deux écoles, Place du Cinéma pour l'école privée et Parking des Ecoles et Place du Gousson pour l'école publique, il suffit juste d'aligner quelques centaines de mètres à pied.

Alors pour la sécurité de vos enfants et de tous, respectons le code de la route.

Pour rappel, **le stationnement et l'arrêt de véhicules sont strictement interdits sur les trottoirs, sur les passages piétons ou les ralentisseurs et aux arrêts de bus.**

Dès la rentrée de Septembre, des solutions radicales seront envisagées si rien ne change.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES MONTS DU LYONNAIS

Pour mieux connaître votre nouvelle Communauté de Communes et découvrir tous les services qu'elle peut vous rendre au quotidien, n'hésitez pas à aller consulter le site internet <http://www.cc-montsdulyonnais.fr/> vous y trouverez tous les renseignements utiles.

DÉCLARATION ANNUELLE DE RUCHES

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout détenteur de colonies d'abeilles, **dès la première ruche détenue.**

Elle participe à :

- La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française,

Elle doit être réalisée chaque année, entre le **1^{er} septembre et le 31 décembre**. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :

- Mail : assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr
- Téléphone : 01 49 55 82 22

A NOTER : pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1^{er} janvier et le 31 Août 2018). Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2018)

QUELQUES CONSEILS DE LA GENDARMERIE PENDANT VOS VACANCES

- Informer vos voisins de votre absence
- Donner éventuellement une clé à un membre de votre famille, un ami ou un voisin afin qu'il anime la maison, qu'il vide la boîte aux lettres et qu'il soit en mesure de vous prévenir ou d'alerter la gendarmerie en cas de problème.
- Ne pas laisser de message évoquant votre absence sur le répondeur (faire même le transfert d'appel si c'est possible)
- Se méfier des personnes qui se présentent à votre domicile en usant d'une qualité de policier, de gendarme, de plombier ou d'agent EDF qui peut être fausse et demander systématiquement de voir la carte professionnelle et ne laisser entrer personne dans votre domicile sans avoir la preuve de sa réelle identité et du motif de sa visite.
- Ne pas laisser les valeurs, bijoux, cartes bancaires, chèques et clés de votre véhicule en évidence ou dans un endroit facile à trouver. Privilégier les lieux insolites auxquels les voleurs risquent de ne pas penser.
- Ne pas conserver de grosses sommes d'argent au domicile.
- Photographier le mobilier de valeur et les œuvres d'art, les faire expertiser. Les marquer avec des signes distinctifs (par exemple, pour un bureau ou une commode, mentionner votre nom avec un feutre indélébile sous les tiroirs). Conserver les factures. Ces opérations permettront, en cas de découverte de meubles suspects, de les identifier et vous les restituer.
- Ne jamais laisser les clés sur le démarreur, même si la voiture est dans le garage ou dans la cour.
- Ne jamais laisser le certificat d'immatriculation dans la voiture (elle peut être revendue très facilement ou circuler normalement) tant que le vol n'est pas déclaré.

De façon générale, il faut signaler à la gendarmerie (17) toute présence suspecte de personne ou de véhicule (marque, couleur, type, immatriculation) surtout si les individus que vous voyez vous sont inconnus.



BONNES VACANCES A TOUS